



**P2I**  
Société par actions simplifiée au capital de 80 000 Euros  
Siège social : 21, Boulevard Gérard de Contades – 61600 LA FERTE MACE  
RCS ALENCON 394 360 275

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2011**

L'an 2011,

Le 21 décembre,

A quinze heures,

Les associés de la société P2I, société par actions simplifiée au capital de 80 000 Euros, dont le siège social se situe 21, Boulevard Gérard de Contades, 61600 LA FERTE MACE, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, à ANGERS (49), 57 rue Volney, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guy DUPUIS, en sa qualité de Président associé.

La société ROSSIGNOL ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent l'intégralité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

G1

Puis, le Président déclare que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les statuts, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

---

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

- lecture du rapport du Président,
- remplacement du Président,

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire :**

- pouvoirs en vue des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

oOo

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

---

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission de Monsieur Guy DUPUIS de ses fonctions de Président, décide de nommer la société URBANE TERA, SARL au capital de 25 000 Euros, dont le siège se situe 2, Boulevard du Bon Pasteur, 49100 ANGERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 538 365 545, représentée par son gérant, Monsieur Gilles MADRE, en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

47

La société URBANE TERA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire :**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

oOo

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou représentés.

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, la SARL URBANE TERA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fache', with a long horizontal line extending to the right.